

## CONTRAT de location long terme

Date :

### ENTRE

Propriétaire : Carole Cormier et Harout Bekeredjian

Téléphone : 514-239-5549 \_514-576-0986

### ET

Locataire :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Permis de conduire : (SVP inclure une photo de votre permis de conduire)

Personne à rejoindre en cas d'urgence :

### Durée de location

Entrée :

Sortie :

Nombre de personnes maximum durant le séjour : 6 personnes

### Montant

Montant location chalet pour la duration du contrat :

Dépôt : 10% à la réservation

Montant total dû 2 jours avant la prise de location.

### Adresse du lieu loué

3001 Chisholm, Wentworth Nord, QC J0T 1Y0

LE LOCATAIRE ou ses invités ne doivent pas déranger, ennuyer, mettre en péril ou causer de la nuisance aux voisins, ni utiliser les lieux pour des actes allant à l'encontre de la morale ou de la loi. Il est interdit de se promener sur les terrains privés avoisinants et de faire du bruit susceptible d'incommoder les voisins après 23 :00 hrs.

Pendant son séjour, le locataire est responsable de la propriété, son contenu et l'état de propreté.

A son départ, tous les objets doivent être dans leur état et emplacement initial. Toute usure prématurée, bris ou dommage seront remplacés et/ou réparés par le propriétaire aux frais du locataire. Le locataire doit informer le propriétaire de tout sinistre, dégradation mineure, bris ou anomalie. Il doit également le déclarer avant son départ.

**NETTOYAGE ET ENTRETIEN :** Le service de nettoyage et d'entretien se fait lors du changement de locataire.

-Les feux d'artifices sont interdits en tout temps.

- Il est interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur.

- Il est interdit d'avoir des animaux, incluant à l'extérieur.

- Le nombre maximal d'occupants mentionnés lors de la signature du contrat doit être respecté. Si des personnes d'ajoutent le locataire est dans l'obligation d'en aviser le propriétaire et des frais supplémentaire peuvent être exigé.

-Il est strictement interdit d'avoir en votre possession et de se servir des armes incluant paint-ball et carabine à plomb, ect.

- Les FÊTES sont interdites. Le but de notre chalet est en premier lieu de villégiature, repos et tranquillité. Toute musique ou bruit pouvant être audible au-delà des limites du terrain sont interdits. Nous prôtons le respect du voisinage.

- Si le locataire et/ou ses invités désirent faire un feu de camp, un foyer extérieur est à votre disposition et il est strictement interdit de couper des arbres, branches, même mortes par terre ou autour des installations.

-En cas de circonstances incontrôlables telles qu'une panne de courant, panne internet, le propriétaire ne se tient pas responsable pour les inconvénients subis. (Nous avons une génératrice qui dépanne)

-Aucun dédommagement et/ou remboursement ne sera accordé au locataire pour une arrivée tardive, un départ anticipé et/ou une erreur de date de la part du locataire.

-Nous ne sommes pas responsables des accidents, des objets perdus ou volés.

- Il est de votre responsabilité de nous téléphoner 2 jours avant votre location pour prendre possession des codes de porte d'entrée et WIFI.

## Paieiment

Le présent contrat de location signé par le locataire doit nous être parvenu par courriel à [ccormier2701@gmail.com](mailto:ccormier2701@gmail.com).

Le ou les versements pour la location du chalet doivent nous être parvenu par virement interac à [ccormier2701@gmail.com](mailto:ccormier2701@gmail.com) OU 514-239-5549.

-LE LOCATAIRE convient d'indemniser et de dégager le LOCATEUR de toute responsabilité pour les obligations, pertes ou dommages résultant de torts ou de préjudices causés ou subis sur les lieux loué par le LOCATAIRE, pas les occupants ou par les invités, ou résultant du manque de prudence, de la négligence ou de la mauvaise conduite des personnes pénétrant, occupant ou visitant les lieux loués. Le propriétaire ne sera pas tenu responsable des frais médicaux ou de toute autre obligation pour des dommages ou blessures subis sur les lieux.

- LE LOCATAIRE qui enfreint les modalités du présent bail (contrat de location) se verra immédiatement expulsé des lieux sans avis et remboursement et devra réparer tout dommage à ses propres frais, qu'ils aient été causés par l'occupant ou par ses invités.

-Aucune sous location n'est permise durant votre séjour.

Moi locataire ci-haut mentionné en page 1, en signant ce document, j'accepte les clauses et conditions du présent contrat de location long terme et m'engage personnellement à les respecter.

Signature du locataire :

Date :